



Tir à l'arc Nouveau-Brunswick Politique - Programme de l'équipe provinciale de Tir à l'arc NB

Approuvée le 28 avril 2018

Année initiale

Les points de l'exercice financier précédent de Tir à l'arc NB seront utilisés.

Amendement à la politique

Les modifications, ajouts et/ou suppressions à cette politique doivent être approuvés par le conseil de direction de Tir à l'arc NB.

But et portée :

Les compétitions de tir sur cible et de tir 3D constituent une partie importante de l'histoire du tir à l'arc. Pendant des années, les gens ont participé à ces compétitions dans l'espoir de se qualifier pour participer à certaines des compétitions les plus prestigieuses, comme les Jeux olympiques, le championnat mondial de tir sur cible, le championnat mondial de tir en campagne, le championnat mondial de tir 3D, les Jeux du Canada, le championnat de l'IBO, le championnat national du Canada de tir 3D, en campagne et sur cible, le championnat de l'Atlantique de tir sur cible et 3D, et le championnat sur cible de Tir à l'arc NB.

Tir à l'arc NB tient à soutenir autant d'archers que possibles, chaque année, en fonction des ressources disponibles afin de poursuivre les efforts d'accroître le nombre d'archers de Tir à l'arc NB qui atteignent le succès en participant aux activités et compétitions nationales et internationales de tir à l'arc, d'encourager le développement des habiletés de tir et d'accroître la compétitivité des archers sur cible et 3D du Nouveau-Brunswick.

Les objectifs du programme de l'équipe provinciale sont les suivants :

- Viser l'excellence, fournir à nos athlètes les moyens et les voies pour réussir.
- Préparer les archers du Nouveau-Brunswick à concourir plus efficacement aux championnats provinciaux, nationaux et mondiaux et aux Jeux du Canada.
- Constituer de solides équipes néobrunswickoises pour la participation au championnat national canadien de tir sur cible et 3D.
- Fournir des possibilités de financement et de développement aux archers dévoués du programme de l'équipe provinciale.
- Faire en sorte que les archers en développement puissent acquérir de l'expérience sur la scène nationale.
- Promouvoir le sport du tir à l'arc en faisant des membres de l'équipe provinciale nos ambassadeurs de sport.

- Accroître le nombre d'archers du Nouveau-Brunswick qui participent aux championnats provinciaux, nationaux et internationaux.

En tant que membres de l'équipe provinciale de Tir à l'arc NB, les participants peuvent obtenir :

- des séances d'instruction avec des entraîneurs qualifiés, des vidéos éducatifs, des séances vidéo et des séances d'entraînement en équipe;
- l'accès aux psychologues du sport, nutritionnistes et autres archers.

Critères généraux de l'équipe (3D et sur cible) :

1. Le programme de l'équipe provinciale, qui comprend l'équipe NB de tir sur cible et l'équipe NB de tir 3D, s'adresse à tous les membres en règle de Tir à l'arc NB qui sont résidents permanents du Nouveau-Brunswick.
2. Les archers du Nouveau-Brunswick qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick peuvent également être membres de l'équipe provinciale.
3. Les équipes peuvent être composées d'un maximum de 3 archers de chaque catégorie : 2 au niveau Équipe NB et 1 au niveau Équipe NB – Développement. Si le nombre d'archers de l'une ou l'autre des catégories dépassent le minimum de points requis pour se qualifier, les trois meilleurs archers seront sélectionnés.
4. Les membres de l'équipe provinciale de Tir à l'arc NB doivent signer le Contrat de l'athlète. Ce contrat comprend des dispositions telles le maintien du moral de l'équipe et la bonne entente avec les coéquipiers. De plus, l'entraîneur, le gérant ou tout autre bénévole de l'équipe provinciale doit organiser des activités et compétitions visant à favoriser l'esprit d'équipe avant la participation au championnat national.
5. Les membres de l'équipe provinciale doivent faire preuve d'engagement en participant aux réunions d'équipe, aux séances d'entraînement et aux activités de financement, le cas échéant.
6. Les archers doivent soumettre **une demande d'équipe pendant le 15 décembre et 15 janvier chaque année, indiquant leur intention de participer aux essais de l'équipe provinciale.** Un contrat d'athlète signé doit accompagner la demande. Les athlètes répondant aux critères de l'équipe seront informés avant le 15 février s'ils ont été choisis pour faire partie de l'équipe.
7. Une fois sélectionné, les membres de l'équipe provinciale doivent soumettre avant le 15 mars un formulaire d'inscription pour chaque exercice financier et inclure les frais de participation à l'équipe provinciale, qui sont de 150 \$.

8. Les athlètes peuvent choisir de faire une demande de participation aux deux équipes (sur cible et 3D) en soumettant un formulaire pour chacune de ces équipes ainsi que les frais associés à chacune de ces équipes.
9. Les demandes seront examinées et confirmées avec le candidat. Les demandes doivent indiquer la classe de tir du candidat en fonction des catégories de Tir à l'arc Canada/World Archery (AC/WA). Toutefois, les candidats devront indiquer la discipline envisagée au moment de la demande. Les points de qualification doivent avoir été obtenus dans la discipline envisagée.
10. Les athlètes doivent être membres de l'équipe provinciale pour obtenir le soutien et les services fournis aux participants du programme de l'équipe provinciale. Un parent ou tuteur devra normalement accompagner les membres de l'équipe qui ont moins de 18 ans dans le cadre de leur participation à toute compétition hors province (parent ou tuteur si l'athlète est autofinancé). Le gérant de l'équipe doit veiller à ce que les archers puissent participer même si un parent ou tuteur ne peut les accompagner en s'assurant qu'il y a suffisamment d'adultes accompagnateurs et ainsi s'assurer que l'équipe est suffisamment encadrée pour la durée de la compétition. Tir à l'arc NB doit s'assurer que le gérant, l'entraîneur et les bénévoles ou tuteurs ont adhéré à la politique de filtrage des bénévoles de Tir à l'arc NB.
11. Les athlètes qui ne respecteront pas les normes de bonne conduite comme déterminées dans le contrat des athlètes membres de l'équipe provinciale feront l'objet de mesures disciplinaires.
12. Financement dépend des dépenses estimées, déterminées par le trésorier ou le gérant de l'équipe pour l'hébergement, les repas, l'inscription et le déplacement à partir d'un point central au Nouveau-Brunswick. Pour les couts estimés, on suppose que les membres de l'équipe se déplaceront ensemble, autant que possible, lors d'un trajet en voiture et partageront les chambres (3 membres/voiture et 2 membres/chambre, par exemple). Le tarif aérien est basé sur le prix en classe économique. Cela sera utilisé à des fins d'estimation et pour déterminer le montant de l'aide.
13. Les membres de l'équipe doivent faire leurs propres arrangements de voyage et soumettre les demandes de remboursement après le championnat national. Toutefois, les arrangements pour le déplacement et l'hébergement seront coordonnés par le gérant d'équipe de Tir à l'arc NB pour s'assurer, autant que possible, que les membres de l'équipe se déplacent ensemble et séjournent ensemble, en tant qu'équipe. Les membres qui ne se déplaceront pas avec l'équipe doivent en informer le gérant d'équipe. Dans ce cas, ces membres recevront les mêmes considérations de financement que les autres membres de l'équipe.
14. Les membres de l'équipe provinciale doivent s'entraîner de façon indépendante à l'extérieur des séances d'entraînement en équipe et individuelles prévues.

15. Les membres de l'équipe doivent acheter/posséder l'uniforme actuel de l'équipe. L'uniforme est le chandail actuel de Tir à l'arc NB. Les personnes qui sont acceptées au sein de l'équipe (première fois seulement) recevront gratuitement un chandail de Tir à l'arc NB avec leur participation au championnat provincial NB dans leur discipline au cours de l'année de la demande.
16. L'uniforme de l'équipe doit être porté aux championnats provinciaux et nationaux lors des cérémonies d'ouverture et de clôture et lors de la cérémonie de remise des médailles. L'uniforme de l'équipe doit aussi être porté pour la durée de la compétition le premier jour de la compétition pour toutes les épreuves financées. **Le non-respect de cette consigne entraînera la perte du financement pour cette épreuve.**
17. Les frais d'entraînement au tir à l'arc (frais de champ de tir, adhésion au centre sportif, etc.) sont à la charge de l'archer.
18. Les membres de l'équipe doivent participer à au moins 3 tournois locaux au cours de la période de qualification. Trois pointages obtenus à des compétitions locales doivent être soumis afin de participer au processus de sélection de l'équipe provinciale, à moins que moins de 3 compétitions sur cible ou 3D n'apparaissent au calendrier des tournois de Tir à l'arc NB pour la période de qualification. Si cela se produit, les archers pourront utiliser tout autre tournoi sanctionné dans leur discipline, y compris les tournois « importants » nécessaires au classement national.
19. Le conseil d'administration (CA) de Tir à l'arc NB établira, selon le processus de budgétisation habituel, les budgets annuels distincts pour l'équipe de tir sur cible et de tir 3D. Il est prévu qu'un nombre maximal d'archers (pour chaque équipe) participent aux championnats nationaux, dans la limite des ressources disponibles. Toutefois, si, au cours d'une année, une équipe n'utilise pas pleinement ses ressources, le solde sera reporté à l'année suivante, de sorte que les ressources pourraient être augmentées l'année suivante, ce qui permettrait de revoir le nombre d'archers à sélectionner et/ou d'augmenter l'aide en fonction de la performance. Sinon, le conseil de direction et le gérant d'équipe pourraient décider d'utiliser ces fonds excédentaires du programme de l'Équipe NB à des fins de développement (entraînement, aide au développement d'installations, disponibilité des cibles, etc.).
20. Un gérant d'équipe doit être nommé pour l'Équipe Nouveau-Brunswick. Le gérant d'équipe peut également être entraîneur provincial ou entraîneur, comme approuvé par le conseil de direction de Tir à l'arc NB.

Particularités du programme :
Supervision et entraînement (3D et sur cible)

Chaque membre de l'équipe provinciale est admissible à recevoir un entraînement de groupe ou individuel.

- Les séances d'entraînement seront coordonnées par l'entraîneur provincial.
- Tous les membres de l'équipe doivent participer à toutes les séances d'entraînement de groupe et à tous les ateliers déterminés.
- L'entraînement peut notamment inclure : 1) entraînement musculaire et cardio; 2) psychologie du sport; 3) nutrition; 4) technique (réglage de l'équipement par exemple).

Critères de sélection de l'équipe provinciale de tir sur cible

- Les archers doivent participer à l'une des compétitions intérieures suivantes : Championnat provincial de tir sur cible intérieur de Tir à l'arc NB, Championnat régional canadien de tir sur cible intérieur ou Championnat de l'Atlantique de tir sur cible intérieur. Les archers doivent participer à au moins deux des compétitions extérieures suivantes : Championnat provincial de tir sur cible extérieur de Tir à l'arc NB, Championnat de l'Atlantique de tir sur cible extérieur ou championnat national, et ce, dans les 12 derniers mois.
- Soumettre 4 pointages obtenus à tout championnat extérieur de 720 rondes qui dépassent les pointages minimaux de qualification, déterminés dans la grille ci-dessous, obtenus au cours de 12 derniers mois.
- Les pointages soumis pour des considérations de qualification doivent avoir été obtenus dans une compétition extérieure et soumis sur une fiche de pointage signée ou encore les pointages doivent avoir été publiés en ligne sur une source fiable (comme le site web de Tir à l'arc NB).
- Si aucun tournoi provincial extérieur n'est au calendrier, le conseil de direction de Tir à l'arc NB déterminera un autre tournoi de qualification.
- La période de qualification est du 1^{er} avril de l'année précédente au 31 mars de l'année de la demande.
- Les pointages ne peuvent être inscrits que pour des épreuves ouvertes à tous les compétiteurs et sanctionnées par Tir à l'arc NB, Tir à l'arc Canada ou World Archery.
- Pour être admissibles au financement, les membres de l'équipe provinciale doivent concourir dans la catégorie et dans la classe dans lesquelles ils sont qualifiés.
- Peewee et minime ne font pas partie de ce programme.

Pointages minimaux de qualification (voir appendix A) (basés sur la moyenne au championnat national extérieur des 3 dernières années – le pointage de l'Équipe NB est basé sur 95 % et celui de l'équipe de développement est basé sur 90 %)

Critères de sélection de l'équipe provinciale de tir 3D

- Les archers doivent participer à l'une des compétitions intérieures suivantes : Championnat provincial de tir 3D intérieur de Tir à l'arc NB, Championnat national de tir 3D intérieur ou Championnat de l'Atlantique de tir 3D intérieur. Les archers doivent participer à au moins deux des compétitions extérieures suivantes : Championnat provincial de tir 3D extérieur de Tir à l'arc NB, Championnat de l'Atlantique de tir 3D extérieur ou championnat national, et ce, dans les 12 derniers mois.
- Si aucun tournoi de l'Atlantique n'est au calendrier, le conseil de direction de Tir à l'arc NB déterminera un autre tournoi de qualification.

- La moyenne de qualification est basée sur une moyenne de 40 cibles par compétition. Pour les compétitions qui ont plus de 40 cibles, Tir à l'arc NB utilisera le pourcentage obtenu de la participation à la compétition pour calculer le pointage comme compétition de 40 cibles.
- La période de qualification est du 1^{er} avril de l'année précédente au 31 mars de l'année de la demande.
- Les pointages soumis pour des considérations de qualification doivent avoir été obtenus dans une compétition extérieure et soumis sur une fiche de pointage signée ou encore les pointages doivent avoir été publiés en ligne sur une source fiable (comme le site web de Tir à l'arc NB).
- Pour être admissibles au financement, les membres de l'équipe provinciale doivent concourir dans la catégorie et dans la classe dans lesquelles ils sont qualifiés.
- Les archers qui obtiennent un pointage moyen dépassant le minimum requis pour l'équipe provinciale de tir 3D se qualifient pour l'équipe provinciale de tir 3D. Les archers qui obtiennent un pointage moyen dépassant le minimum requis pour l'équipe de développement se qualifient pour l'équipe de développement.
- Les pointages de qualification (voir appendix A) pour un financement de base pour toutes les catégories sont basés sur les pointages de qualification de Tir à l'arc NB (voir ci-dessous) pour la division appropriée de l'année précédente.
- Peewee et minime ne font pas partie de ce programme.

Pointages minimaux de qualification (basés sur la moyenne au championnat national extérieur des 3 dernières années – le pointage de l'Équipe NB est basé sur 95 % et celui de l'équipe de développement est basé sur 90 %)

Primes de performance (équipes sur cible et 3D) :

- Les archers de toutes les catégories sont admissibles aux primes de performance.
- Les athlètes peuvent obtenir les primes de performance suivantes :
 - L'archer qui remporte la médaille d'or dans sa catégorie au championnat national canadien reçoit une prime de performance en fonction des fonds disponibles.
 - L'archer qui remporte la médaille d'argent dans sa catégorie au championnat national canadien reçoit une prime de performance en fonction des fonds disponibles.
 - L'archer qui remporte la médaille de bronze dans sa catégorie au championnat national canadien reçoit une prime de performance en fonction des fonds disponibles.
 - L'archer qui arrive en 4^e ou 5^e place dans sa catégorie au championnat national canadien reçoit une prime de performance en fonction des fonds disponibles.

Financement (équipes sur cible et 3D)

- Les athlètes auront la possibilité d'augmenter leur financement grâce à des primes de performance.

- Des fonds seront alloués pour couvrir les frais partagés d'hébergement à l'hôtel hôte, le coût actuel des billets d'avion ou de l'essence et les frais d'inscription de l'athlète. Les fonds seront alloués au coût partagé de toutes les dépenses, sauf dans le cas des indemnités journalières. Les frais d'inscription de l'athlète sont également couverts. Tous les voyages en avion / train seront au tarif économique le plus bas.
- Le financement est basé sur 2 niveaux. L'Équipe NB et l'équipe de développement recevront un financement en fonction d'un budget annuel.

Soutien financier de l'équipe provinciale de tir sur cible et de tir 3D

La section suivante décrit le soutien que Tir à l'arc NB pourrait fournir aux meilleurs archers de compétition du Nouveau-Brunswick selon les ressources disponibles et la performance des archers. Ce programme a pour objectif d'aider les archers qui concourent à des compétitions nationales et internationales de haut calibre afin d'accroître le nombre d'archers de compétition du Nouveau-Brunswick qui participent aux activités et compétitions nationales et internationales.

Un montant budgétaire sera approuvé par le conseil d'administration (CA) du Tir à l'arc NB. Les archers sélectionnés au sein de l'équipe recevront 30 % de leurs coûts en fonction des fonds disponibles pour participer à un championnat national et/ou international. Les archers qui n'ont pas été sélectionnés au sein de l'équipe, mais qui avaient obtenu les pointages de qualification, recevront 20 % de leurs coûts en fonction des fonds disponibles pour participer à un championnat national et/ou international.

Les archers doivent soumettre un rapport de dépenses complet, accompagné des reçus dans les 30 jours suivant l'événement.

2018 Pointages minimaux de qualification - Équipe de tir 3D

Catégorie	Équipe NB	Équipe de développement
Poulies Illimité M	366	347
Poulies Illimité F	345	327
Poulies Goupilles fixes M	328	311
Poulies Goupilles fixes F	266	252
Hunter M	365	346
Hunter F	328	311
Arc traditionnel M	267	253
Arc traditionnel F	229	217
Instinctif M	319	303
Instinctif F	235	223
Instinctif Arc traditionnel M	326	309
Instinctif Arc traditionnel F	235	223
Junior Poulies M	330	313
Junior Poulies F	301	285
Cadet Poulies M	371	352
Cadet Poulies F	332	315
Benjamin Poulies M	376	356
Benjamin Poulies F	335	317

2018 Pointages minimaux de qualification - Équipe sur cible

Catégorie	Équipe NB sur cible	Équipe sur cible – développement
Maitre Recourbé M	584	553
Maitre Recourbé F	507	480
Maitre Poulies M	651	617
Maitre Poulies F	563	533
Maitre Poulies Illimité M	571	541
Maitre Poulies Illimité F	--	--
Sénior Recourbé M	607	575
Sénior Recourbé F	561	532
Sénior Poulies M	661	626
Sénior Poulies F	629	596
Sénior Poulies Illimité M	618	585
Sénior Poulies Illimité F	--	--
Junior Recourbé M	568	538
Junior Recourbé F	493	467
Junior Poulies M	637	603
Junior Poulies F	631	598
Cadet Recourbé M	600	569
Cadet Recourbé F	565	536
Cadet Poulies M	644	611
Cadet Poulies F	638	605
Benjamin Recourbé M	603	571
Benjamin Recourbé F	526	498
Benjamin Poulies M	635	602
Benjamin Poulies F	607	575
Sénior Para Recourbé M	472	447
Sénior Para Recourbé F	--	--
Sénior Para Poulies M	615	583
Sénior Para Poulies F	--	--
Maitre Para Recourbé M	--	--
Maitre Para Recourbé F	--	--
Maitre Para Poulies M	635	601
Maitre Para Poulies F	--	--